

En sa qualité de Maire sortant, M. Louis BISCARRAT ouvre la séance en s'adressant à l'assemblée :

« Je vous souhaite à tous la bienvenue, vous qui êtes venus assister à cette séance d'installation du nouveau Conseil Municipal.

Cette séance a été organisée dans le respect des règles sanitaires imposées par l'état d'urgence en vigueur jusqu'au 10 juillet 2020 c'est-à-dire pour chacun, le port du masque obligatoire, la distanciation sociale d'un mètre minimum et l'accueil du public limité à 80 personnes. »

Puis, il donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales des 15 Mars et 28 Juin 2020 :

- Nombre d'inscrits	3 624
- Nombre de votants	1 938
- Taux de participation	53.48 %
- Nombre de suffrages nuls	36
- Nombre de suffrages blancs	34
- Nombre de suffrages exprimés	1 868

Ont obtenu :

LISTE	VOIX	Pourcentage	Sièges
Ensemble pour Jonquières <i>Conduite par Anne SCIACQUA-LERIDON</i>	158	8.45 %	Soit 1 siège
Agir pour Jonquières <i>Conduite par Louis BISCARRAT</i>	683	36.56 %	Soit 20 sièges
Bien vivre à Jonquières <i>Conduite par Claudine MAFFRE</i>	567	30.35 %	Soit 4 sièges
Unissons-nous pour Jonquières <i>Conduite par Thierry VERMEILLE</i>	460	24.62 %	Soit 4 sièges

et déclare installer, dans leurs fonctions de conseillers municipaux : MM. Et M. Louis BISCARRAT – George-Andrée FLEURY – Martial QUESTA – Sandrine KLYZ – Gérard CLEMENSON – Magali CLAUZEL – Gérard RATAJEZAK – Gwenaëlle PAQUIN – Denis BRUNET – Estelle BRUN – Patrice RELING – Emmanuelle MARRACHE – Jean-Jacques VATON – Maïté HOFFART – Sébastien ORIVELLE – Maria-Isabel SANCHEZ – Marc HOFFMANN – Lydia CLEMENSON – Olivier ROYER – Elsa COUPET – Claudine MAFFRE – Hervé FAURE – Annie DEL BASSO – Roddy CASTEL – Thierry VERMEILLE – Marie-Christine FOLIO – Michel AUBERT – Aurélie MICHELS – Anne SCIACQUA-LERIDON

Il constate l'absence excusée de MM. Marc HOFFMANN et Michel AUBERT qui ont respectivement donné leur pouvoir à M. Louis BISCARRAT et Thierry VERMEILLE.

Il appelle ensuite le Conseil Municipal à désigner son secrétaire de séance et propose Mme Maïté HOFFART, Benjamine de l'assemblée.

Puis, M. Louis BISCARRAT cède la présidence au doyen d'âge qui; en l'absence de M. Michel AUBERT, est M. Jean-Jacques VATON lequel donne lecture de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités

Territoriales : « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. »

Après avoir dénombré 27 conseillers municipaux présents et 2 conseillers municipaux absents excusés ayant donné pouvoir (M. Marc HOFFMANN pouvoir à M. Louis BISCARRAT et M. Michel AUBERT (pouvoir à M. Thierry VERMEILLE), et avoir constaté que la condition de quorum était remplie, il s'adresse à l'assemblée.

« Chers Amis, Jonquiéroises et Jonquiérois,

Comme le veut le règlement des collectivités territoriales, le doyen d'âge de la nouvelle assemblée communale doit présider le nouveau conseil municipal pendant quelques instants afin de procéder à l'élection du Maire.

Je remercie tout d'abord M. Louis BISCARRAT pour la confiance qu'il m'a accordée.

C'est avec une certaine émotion que j'assume la présidence de cette séance qui représente un temps particulier dans la vie démocratique de notre commune.

Je vais donc procéder à l'appel nominal de chaque conseiller municipal présent.

Les conditions de quorum posées à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant

M. VATON poursuit en rappelant qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Il précise que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. VATON demande au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs ; il propose M. Roddy CASTEL, benjamin de la liste conduite par Mme MAFFRE et Mme Aurélie MICHELS, benjamine de la liste conduite par M. Thierry VERMEILLE.

Puis, il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et demande :

« Y-a-t'il des candidats ? »

M. Louis BISCARRAT déclare sa candidature.

Mme MAFFRE et M. VERMEILLE déclarent que les élus de leur liste respective ne participeront pas au vote de l'élection du Maire.

M. VATON invite chaque conseiller municipal à venir, à l'appel de son nom, remettre dans l'urne son enveloppe contenant le bulletin de vote.

Il est ensuite procédé au dépouillement du 1^{er} tour de scrutin par le bureau constitué par le Président (M. VATON, la secrétaire de séance, Mme HOFFART et les deux assesseurs, M. CASTEL et Mme MICHELS) :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	8
b- Nombre de votant (enveloppes déposées dans l'urne)	21
c- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d- Nombre de suffrages blancs y compris enveloppes vides (art. L66 du code électoral)	1
e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	20
f- Majorité absolue	11

A obtenu : M. Louis BISCARRAT 20 voix

Monsieur Louis BISCARRAT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé MAIRE et est immédiatement installé.

M. VATON ceint M. BISCARRAT de l'écharpe tricolore.

L'élection du Maire terminée, M. Louis BISCARRAT reprend la présidence de la séance et reprend l'ordre du jour :

- détermination du nombre des adjoints
- élections des adjoints

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Compte-tenu de sa taille, la Commune de Jonquières peut disposer au maximum de 8 adjoints.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création de 7 postes d'adjoints et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Puis, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, il fait procéder à ***l'élection des ADJOINTS***, en indiquant que les adjoints sont élus - au scrutin secret de liste à la majorité absolue,

- sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt des candidatures aux fonctions d'adjoint.

Mme MAFFRE et M. VERMEILLE déclarent que les élus de leur liste respective ne participeront pas au vote de l'élection des Adjoints au Maire.

A l'issue de ce délai, M. le Maire constate le dépôt d'une liste de candidats, conduite par M. Martial QUESTA à savoir :

- au poste de 1^{er} Adjoint Martial QUESTA
- au poste de 2^e Adjoint George-Andrée FLEURY
- au poste de 3^e Adjoint Gérard CLEMENSON
- au poste de 4^e Adjoint Gwenaëlle PAQUIN
- au poste de 5^e Adjoint Denis BRUNET
- au poste de 6^e Adjoint Sandrine KLYZ
- au poste de 7^e Adjoint Gérard RATAJEZAK

Le bureau constitué par M. le Maire, Président, Mme Maïté HOFFART, secrétaire de séance, M. CASTEL et Mme MICHELS, assesseurs, procède au dépouillement du 1^{er} tour de scrutin.

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	8
b- Nombre de votant (enveloppes déposées dans l'urne)	21
c- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d- Nombre de suffrages blancs y compris enveloppes vides (art. L66 du code électoral)	1
e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	20
f- Majorité absolue	11

A obtenu : liste de Martial QUESTA 20 voix

La liste conduite par M. Martial QUESTA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés ADJOINTS et immédiatement installés :

- M. Martial QUESTA en qualité de 1^{er} Adjoint
- Mme George-Andrée FLEURY en qualité de 2^e Adjointe
- M. Gérard CLEMENSON en qualité de 3^e Adjoint
- Mme Gwenaëlle PAQUIN en qualité de 4^e Adjointe
- M. Denis BRUNET en qualité de 5^e Adjoint
- Mme Sandrine KLYZ..... en qualité de 6^e Adjointe
- M. Gérard RATAJEZAK en qualité de 7^e Adjoint

M. le Maire ceint chaque adjoint, de l'écharpe tricolore.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAFFRE et M. VERMEILLE demandent à prendre la parole.

Après leur intervention, M. le Maire demande si des conseillers veulent prendre la parole.

Sinon, il conclut par son discours :

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec une émotion particulière que je prends une nouvelle fois la responsabilité que me confie notre assemblée.

Je vous remercie pour votre confiance renouvelée.

Les mois que nous venons de vivre ont été marqués par une crise sanitaire sans précédent à laquelle nous avons dû et nous avons su faire face.

Notre commune a pris toutes ses responsabilités pendant et après le confinement.

La réouverture de nos espaces publics (la mairie, les écoles, la crèche, le restaurant scolaire et le centre de loisirs), a été réussie dans des conditions sanitaires exemplaires.

Dans quelques jours, la piscine municipale, qui nous paraît un service public essentiel en cette période estivale, sera également ouverte.

Si le service public en général est souvent critiqué, cette crise-là aura au moins démontré la mobilisation des acteurs du service public territorial.

Je tiens ici à féliciter et à remercier l'ensemble du personnel municipal qui, face au risque sanitaire, a prouvé son professionnalisme, en télétravail comme en présentiel sur le terrain.

S'en est suivie une campagne très particulière que nous avons voulue digne, sincère et honnête avec un projet ambitieux et innovant pour Jonquières et ses habitants.

Une nouvelle fois, je salue le personnel municipal qui a su observer le devoir de neutralité exigé d'un fonctionnaire.

Je tiens à remercier chaleureusement les électeurs jonquiérois.

En votant majoritairement pour notre liste « AGIR POUR JONQUIERES », ils ont reconnu notre implication et notre sérieux.

Ils ont su voir dans nos projets l'aboutissement des actions déjà engagées et nous ont ainsi témoigné leur confiance et leur reconnaissance.

Aux électeurs qui ont fait un autre choix, je tiens à ce qu'ils sachent que je serai le Maire de toutes les jonquiéroises et de tous les jonquiérois.

Nous leur prouverons avec le Pôle santé comme avec la Médiathèque que nous continuerons à agir dans l'intérêt et le bien-être de tous.

Ce mandat nous permettra de consolider nos initiatives et de concrétiser les projets que nous portons avec conviction.

Nous veillerons comme toujours à assurer la sécurité des personnes et des biens, à la qualité alimentaire des repas servis à nos enfants.

Nous veillerons à contribuer à la protection de l'environnement et à gérer au mieux le budget communal afin de ne pas peser sur celui des familles.

Je tiens à remercier mes colistiers pour leur engagement et leur implication sans faille durant toute la campagne.

Notre équipe est déjà solide de ce vécu ; elle a une âme et le mandat que nous mènerons ensemble s'y trouvera renforcé.

Je remercie également M. François PANZA, adjoint municipal sortant, pour son excellent travail aux finances de la commune et son implication durant toutes ses années.

Quant aux élus de l'opposition, je tiens à leur dire ma volonté de travailler dès à présent dans un climat apaisé.

Tendons ensemble vers un état d'esprit constructif, pour mener à leur terme de beaux projets que nous savons toutes et tous, essentiels pour notre ville.

Ensemble, nous continuerons à agir pour Jonquières et à offrir à nos concitoyens les meilleurs équipements et services.

Nous poursuivrons le développement de notre commune de manière maîtrisée et tournée vers l'avenir.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle soirée. »

M. le Maire déclare ensuite que la séance est levée à 20 h 00.

	2020 -
--	---------------

